

Contrôle simple des produits ou des compléments aux produits Bourgeon déjà licenciés

Société, NPA, Localité

La modification concerne le produit suivant déjà sous licence (désignation exacte selon l'annexe au contrat) :

Nouvelle désignation ou désignation supplémentaire du produit:

Numéros d'article nouveaux ou supplémentaires

Changement du matériel d'emballage (indications précises et composition du nouveau matériel):

Confirmer par une croix qu'aucune partie du matériau d'emballage ne contient du PVC/PVDC

Modification minimale de la recette (veuillez noter la recette à 100% ou la joindre) :

Modification d'un produit semi-fini utilisé pour une même quantité (modification chez le fournisseur).

Tailles d'emballages supplémentaires avec indication du matériau

Signature et date:

verarbeitung@bio-suisse.ch